



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 19 MARS 2018

Nous boycottons ce deuxième CTL à notre grand regret !!!!

FO DGFIP 73 n'a pas l'habitude de pratiquer la politique de la chaise vide...

La section **FO DGFIP 73** n'a pas d'autre solution que de ne pas se rendre pour siéger à cette deuxième convocation de ce CTL, portant sur l'Accueil Personnalisé sur Rendez-vous (APRV), dispositif rejeté par vote unanime des Organisations Syndicales lors de la 1ère convocation du 6 mars 2018.

Lors de ce dernier vos représentants ont réclamé un moratoire au moins jusqu'à la présentation en CHSCT du 24 mai 2018 pour avis des représentants du personnel.

Concernant le Dialogue Social, la Direction Générale préconise le minimum et bien souvent utilise la Pseudo Concertation, et préconise à la Direction Locale de régler les problèmes locaux en leur laissant le témoin...

Pour **FO DGFIP 73**, nous ne sommes pas dupes, le Dialogue Social mérite une attention particulière, et non dans la précipitation du calendrier et des précisions, vis-à-vis des Représentants des Personnels et de l'ensemble du Personnel.

Pour **FO DGFIP 73**, le dialogue social est grippé !!! Le printemps du Dialogue Social est en berne, et le personnel n'a pas à subir une adaptation dont les outils sont mal préparés et faits dans la précipitation et le forceps.

La meilleure façon de marcher dans l'air du temps, c'est d'écouter le PERSONNEL, et non de le museler dans un second rôle, sans importance pour notre Direction Générale...

Tous gagnants grâce au dialogue social !!!



Le 19 mars, vos représentants sont convoqués en Comité Technique Local (CTL) pour une nouvelle présentation du dispositif de l'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous (APRV) dispositif rejeté par vote unanime contre lors du 1^{er} CTL du 6 mars.

Sur la forme, le déploiement du dispositif était fixé au 15 mars soit 9 jours seulement après le 1^{er} CTL. Lors de celui-ci, vos représentants ont réclamé un moratoire au moins jusqu'à la présentation en CHSCT pour avis, conformément à la note DG du 20/02/2018.

Cette note, d'application immédiate, précise les nouvelles modalités de présentation au CHSCT d'un projet important. L'avis du CHSCT devrait être réclamé le plus en amont possible du CTL.

La Direction qualifie ce déploiement de « changement de culture de l'accueil » ce qui démontre bien son importance.

Sur le fond, vos représentants sont conscients du changement de culture réclamé à l'ensemble du réseau. Comme souligné, par la DGFIP et par les Organisations Syndicales, la proposition de rendez-vous était déjà pratiquée dans les services.

Quelle est donc la réelle motivation de ce changement ?

L'enjeu est très clair : fermeture de l'accès physique à nos services, du maintien d'un service public de proximité pour tous et accessible à tous.

Les moyens ne sont plus donnés à la DGFIP pour assurer ses missions et en particulier la mission de l'accueil. C'est un changement radical de positionnement de notre administration sur un service reconnu de qualité à la lecture des nombreuses enquêtes sur le sujet.

C'est surtout la déstructuration de la DGFIP...

La Direction n'a pas consulté le CHSCT

La Direction souhaite passer en force sur le déploiement de ce dispositif à l'encontre de l'avis unanime de vos représentants

La Direction n'a prévu à ce jour aucun accompagnement immobilier et mobilier

La Direction n'apporte aucun élément sur le déploiement par service du dispositif

La Direction n'apporte aucune modification au projet initial malgré nos nombreuses observations

La Direction se moque ainsi des instances de dialogue, de vos représentants et de ses personnels

Vos représentants ne peuvent l'accepter !

Nous boycotterons donc ce 2ème CTL

LE MEPRIS, CA SUFFIT !